|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Exploitation frontalière** | | | |
| Exploitation |  | P&C  FV-SMART | GR 5.2.1 i) |
| Gestion d'exploitation |  | Date | .. / .. / 202. |

Ce document peut être utilisé par les producteurs et groupements de producteurs dont les activités ne sont pas limitées au territoire belge. Il leur permet, s'ils le souhaitent, d'inclure également ces activités dans le certificat GLOBALG.A.P. IFA F&V-SMART et/ou l'évaluation GRASP, pour autant que les conditions fixées soient remplies.

Votre exploitation exerce-t-elle des activités

en dehors de la Belgique –> non –> │

│ Activités de certification

↓ oui │ dans la région frontalière

│ sans objet ;

Les activités exercées en dehors de la Belgique │ GLOBALG.A.P.

apporté vers la production primaire (végétale) –> non –> │ certification uniquement

│ pour la production /

↓ oui │ localisation belge

│

Souhaitez-vous inclure ces activités dans │

votre certificat GLOBALG.A.P. –> non –> │

↓ oui

Préciser ces activités et les conditions de production

(par exemple : production de carottes sur une parcelle louée, production de tomates dans une serre louée) :

\_\_\_\_\_\_

Précisez la/les localisation(s) (hors Belgique) de ces activités (pays, ville) :

\_\_\_\_

S'agit-il d'activités menées dans un pays

limitrophe de la Belgique │ Certification

(Allemagne, France, Pays-Bas, Luxembourg) –> non –> │ GLOBALG.A.P.

│ distincte requise

↓ oui │ pour les

│ activités à l'étranger

Ces activités/localisations étrangères ne sont pas │ Certification

une entité juridique distincte et sont entièrement –> non –> │ GLOBALG.A.P.

sous le contrôle de l'exploitation/entité belge │ distincte requise par

│ entité juridique

↓ oui

À tout moment, et plus particulièrement dans le cadre de la certification GLOBALG.A.P. IFA F&V-SMART et/ou de l'évaluation GRASP, vous êtes lié par la législation étrangère relative aux activités menées par vous ou en votre nom sur les localisations étrangères concernées.

│

Les activités exercées par vous-même ou sous votre responsabilité sont-elles soumises à une législation nationale (étrangère) spécifique, notamment :

□ l'agrément et/ou l'enregistrement en tant que producteur

□ la législation environnementale, y compris la fertilisation

□ la surveillance des ravageurs et des maladies, y compris les organismes de quarantaine

□ l'application de produits phytopharmaceutiques (agréés au niveau national)

□ stockage de produits phytopharmaceutiques (agréés au niveau national)

□ la législation du travail et la législation sociale

□ autre (préciser) : \_\_\_

□ autre (préciser) : \_\_\_

│

│

Pour chacun des éléments indiqués, vous devez vous conformer aux dispositions légales (étrangères).

Lors de l'audit GLOBALG.A.P. et/ou de l'évaluation GRASP, ceci est vérifié par l'organisme de certification, ou par l'organisme de contrôle lors de l’inspection.

La conformité peut être démontrée, entre autres par des explications orales/personnelles, des éléments visuels, des enregistrements, etc.

│

│

Êtes-vous membre d'une organisation de producteurs (OP)

ou d'un groupe de producteurs (GP) belge ?

↓ non ↓ oui

│ Les produits de votre/vos localisations(s) à l'étranger

│ sont-ils commercialisés via l'OP/le GP,

│ ET vos activités sont-elles contrôlées via l'OP/le GP selon

│ l'option 2 de GLOBALG.A.P. (certification de groupe) ?

│ ET les activités de l'OP/du GP liées à la sécurité alimentaire

│ sont-elles reprises dans un système de qualité de l'OP/du GP sous

│

│ ↓ non ↓ oui

│

│ │ Un seul certificat GLOBALG.A.P.

│ │ suffit pour votre exploitation

│ │ ET

│ │ le producteur est repris dans

│ │ la certification OP/GP de GLOBALG.A.P., option 2

Une seule certification GLOBALG.A.P. suffit pour votre exploitation,

couvrant les localisations/activités susmentionnées

tant en Belgique qu'à l'étranger

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Version initiale | Révision 01 | Révision 02 | Révision 03 |
| Modifications par rapport à la version précédente ? | | |
| Oui / Non | Oui / Non | Oui / Non |
| Si OUI : Les modifications et les ajouts doivent être clairement identifiés sur le document, ou utiliser un nouveau document si nécessaire. | | | | |
| Responsable |  |  |  |  |
| Date |  |  |  |  |
| Signature |  |  |  |  |